

# À quoi sert mon adhésion ?

Le prix de l'adhésion à la FCPE diffère selon le département auquel vous êtes rattaché. Voici comment est utilisée la part reversée à la FCPE pour une cotisation théorique de 20 €.



## Rejoignez-nous !

La FCPE est la première association de parents d'élèves de l'enseignement public. Elle compte plus de 190 000 adhérents, et plus de 40 000 élus **dans les écoles, collèges, lycées.** Reconnue d'utilité publique, la FCPE fonctionne grâce à ses bénévoles.



# Parents FCPE, le pouvoir d'agir



### Abonnez-vous à la Revue des Parents

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant. **6 numéros par an pour 4€ seulement !** (4 numéros en version numérique et 2 numéros imprimés)

Conditions générales de vente: [fcpe.asso.fr/revue-des-parents](http://fcpe.asso.fr/revue-des-parents)

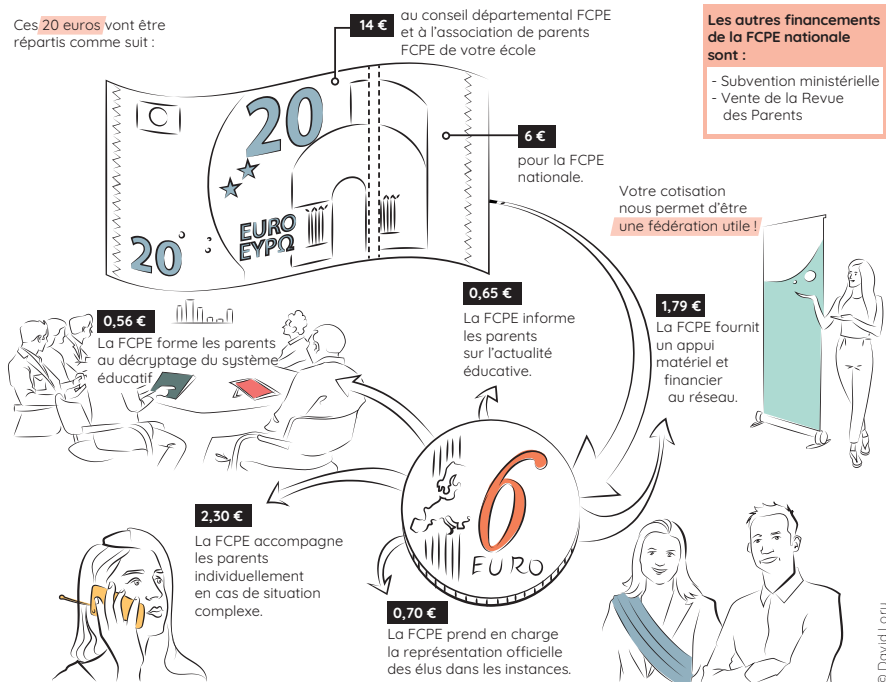
Bulletin



MON PREMIER ASSUREUR

au verso

Ces 20 euros vont être répartis comme suit :



### Les autres financements de la FCPE nationale sont :

- Subvention ministérielle
- Vente de la Revue des Parents

Votre cotisation nous permet d'être une fédération utile !

## L'assurance scolaire est indispensable

### Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

La MAE et la FCPE œuvrent depuis leur création à la défense et au rayonnement de l'enseignement public et de l'éducation laïque pour la réussite de tous les élèves.

Organisations de l'économie sociale et solidaire, partenaires depuis 1991, elles partagent les mêmes valeurs de laïcité, de démocratie, de solidarité et d'égalité.

La MAE, n°1 de l'assurance scolaire, protège tous les enfants, quoi qu'il arrive, sans logique de profit.

Adhérer sur [www.mae.fr](http://www.mae.fr)



MON PREMIER ASSUREUR

Les informations collectées font l'objet d'un traitement informatique par le CDPE et la fédération nationale. Vos informations sont à destination du CDPE, de la FCPE et du conseil local et sont conservées pendant 3 ans à l'issue de votre dernière année d'adhésion. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant ou demander leur modification. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre demande par courriel à [informatique@fcpe.asso.fr](mailto:informatique@fcpe.asso.fr)



Agissez pour le recyclage des papiers avec la FCPE et Citéo

## Bulletin d'adhésion

à renvoyer accompagné du règlement au conseil local ou à la FCPE départementale, si vous n'avez pas choisi l'adhésion en ligne.

### Mes coordonnées

Année scolaire 20\_\_ /20\_\_

Conseil local de \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

E-mail \_\_\_\_\_

Tél. portable \_\_\_\_\_

### Mes enfants

Nom et prénom	Né(e) le	Nom de l'établissement scolaire / Ville	Classe

### Mon forfait

Adhésion ordinaire \_\_\_\_\_ 26€

Incluant La Revue des Parents, déduire 4€ si pas d'abonnement. \_\_\_\_\_ €  
Coût après déduction d'impôts : 11,48€ avec la revue / 7,48€ sans la revue

Adhésion réduite (réservée adhérents non imposables) \_\_\_\_\_ 19€

Incluant La Revue des Parents, déduire 4€ si pas d'abonnement. \_\_\_\_\_ €

Total de mon adhésion : \_\_\_\_\_ €

### Nous contacter

FCPE 22 - CDPE des Côtes d'Armor

Conseil départemental des parents d'élèves  
1 Rue Théodule Ribot  
22 000 SAINT BRIEUC  
Permanences sur RDV  
06 08 62 39 43  
secretariat@fcpe22.bzh  
www.fcpe22.bzh



Flashez pour adhérer en ligne !

Rapide et pratique. Utile pour l'adhésion du 2<sup>e</sup> parent.

Avez-vous déjà adhéré les années précédentes ?  oui  non

Je souhaite :

- participer aux activités du conseil local
- être candidat au conseil d'école (maternelle, élémentaire)
- être candidat au conseil d'administration (collège, lycée)
- être délégué FCPE au conseil de classe (collège, lycée)

J'accepte de recevoir :

- les newsletters gratuites de la FCPE

Adhésion «second parent» \_\_\_\_\_ 6€

Je cotise déjà auprès d'un conseil local

Précisez lequel \_\_\_\_\_  
Je ne verse que la part locale \_\_\_\_\_ 3€

Don au conseil local \_\_\_\_\_ €

Don à la FCPE 22 \_\_\_\_\_ €

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Un reçu "Don aux œuvres" permettant une réduction d'impôt vous sera envoyé (66% de la somme versée, hors abonnement, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable).

## Ils vous racontent pourquoi ils ont adhéré...



“

Si nous n'avions pas envoyé des courriers au rectorat avec l'entête FCPE pour obtenir un remplaçant dans notre école primaire, nous n'aurions pas eu le même délai de réponse. C'est ce qui s'appelle avoir du poids !

“

Être membre du conseil de discipline, quand c'est le premier, c'est un peu stressant. On a la vie d'un élève entre nos mains. Heureusement que j'ai pu être formée par la FCPE. Et maintenant, en visio, c'est encore plus pratique.



“

Sentir qu'on appartient à une équipe et savoir que l'on peut échanger entre nous en cas de pépins dans notre collège, ça change tout. C'est le collectif qui nous porte quand on est parfois découragé.



## Mais surtout...

Chacun donne de son temps en fonction de ses disponibilités et de ses envies ! Après avoir pris son adhésion, chacun choisit comment s'investir. Un peu, beaucoup, passionnément...

1 pesée des cartables, c'est ok



1 conseil de classe, c'est ok



1 courrier rédigé, c'est ok



1 manif, c'est aussi !

